

REGLEMENT RUN 50cc 2016

Article 1. GENERALITES ET DEFINITIONS.

1.1 Discipline.

La discipline « RUN » relève du sport spectacle. C'est une manifestation destinée à permettre au plus grand nombre et notamment aux jeunes de s'initier aux épreuves d'accélération au sein d'une structure fermée et sécurisée.

Le RUN est une épreuve qui a lieu sur une ligne droite goudronnée ou sur revêtement de type béton. C'est une épreuve d'accélération lors de laquelle 2 pilotes s'élancent conjointement d'un point de départ sur une distance de 50 mètres, 100 mètres, 150 mètres ou 200 mètres (selon la piste utilisée).

La distance de freinage doit être égale à la distance d'accélération.

Le but de ces courses d'accélération est d'obtenir le meilleur temps global dans la catégorie qui a été définie lors de l'inscription.

Le temps global se calcule de la façon suivante :

Temps de réaction pris au départ + Temps de la durée du parcours

Par exemple : temps de réaction de 0,3 secondes + 6,8 secondes pour parcourir 100 mètres = 7,1 secondes de temps global.

Le temps de réaction est calculé grâce à l'étalonnage de la roue avant.

1.2 Piste.

Les événements RUN se dérouleront sur un circuit permanent réservé aux deux roues et/ou un circuit homologué pour le karting et/ou un circuit provisoire aménagé pour la circonstance.

L'accélération peut se faire sur une distance n'excédant pas 201 mètres.

La largeur de la piste doit être de 6 mètres minimum.

Pour les épreuves réservées aux catégories scooter et cyclomoteurs de base 50 cc, la zone de freinage doit être au minimum de 1 fois la distance d'accélération.

1.3 Chronométrage.

L'organisateur doit utiliser un système de chronométrage type photocellule avec au minimum 4 cellules au départ et 4 cellules à l'arrivée (2 pour chaque pilote). Le feu de départ doit être un modèle tricolore ou de type « arbre de Noël ». La prise de temps doit se déclencher en même temps que le passage du feu au vert ou lorsque le pilote franchit la première cellule.

1.4 Définitions des types de machines.

Ne seront autorisés à prendre le départ que les véhicules de type deux-roues (2 ou 4 temps) ayant une cylindrée inférieure ou égale à 100cc, qui rentrent dans le cadre du règlement RUN 50cc et d'une catégorie:

- Scooter (carter moteur à embrayage automatique double variateur base 50cc)
- Mecaboite (carter moteur à boîte de vitesses base 50cc)
- Dragster (carter moteur libre base 50cc)
- Mob (carter moteur mono variateur base 50cc)

1.5 Les SIX grandes catégories.

SPORT – DRAGSCOOT – DRAGSTER - MECABOITE RACING – OPEN 50 - PRO

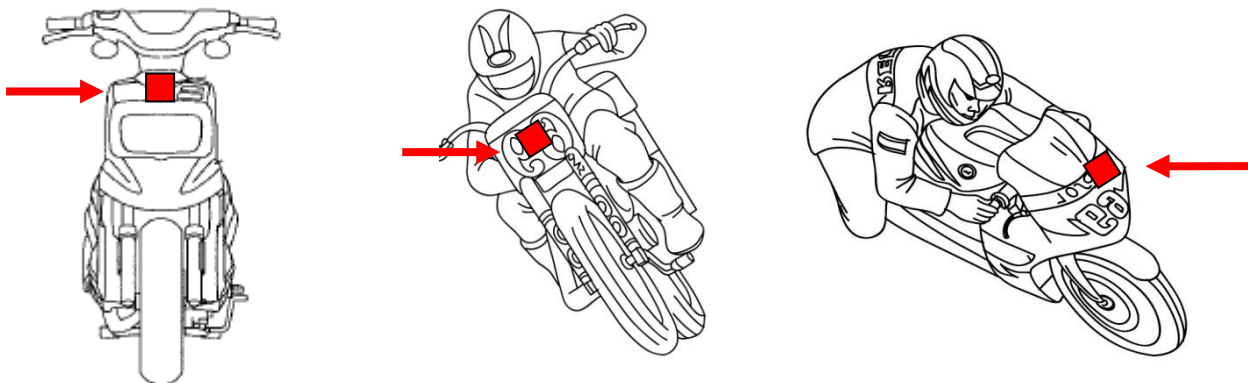
1.6 Numéros.

Les numéros de courses sont attribués dès l'inscription.

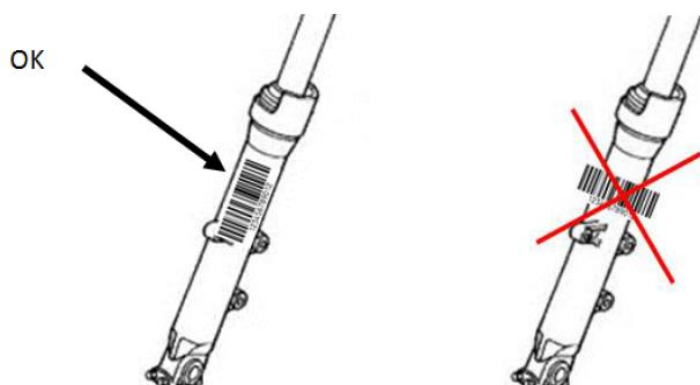
L'étiquette devra comporter un numéro, un code à barre (si le club organisateur utilise ce système) et le nom de la catégorie.

Chaque pilote doit s'inscrire sous son nom d'état civil. (Nom et prénom inscrits sur la carte d'identité). Si ce n'est pas le cas, l'inscription sera annulée.

Positionnement de l'étiquette code barre : SPORT – DRAGSCOOT – MECABOITE RACING



Positionnement de l'étiquette code barre : DRAGSTER



Toute machine n'ayant pas l'étiquette positionnée conformément au règlement sera refusée en pré-grille.

Article 2. VERIFICATIONS.

2.1 Vérification des machines.

Le contrôle technique est obligatoire. Les concurrents ne pourront s'inscrire et participer à l'épreuve qu'après avoir validé le contrôle technique.

Le pilote est seul responsable de sa machine pendant la durée de l'épreuve.

L'engin doit être présenté propre.

Les contrôles préliminaires sont des vérifications de sécurité.

La conformité de la machine est sous l'entière responsabilité du pilote.

2.2 Vérification de l'équipement du pilote.

L'équipement du pilote sera contrôlé pendant le contrôle technique de la machine.

Chaque pilote doit se présenter habillé en condition de course.

L'équipement doit être conforme à la catégorie.

Si un élément est manquant au contrôle technique, le pilote ne pourra pas prendre le départ.

Si un élément est manquant au contrôle en pré-grille, le pilote ne pourra pas prendre le départ.

2.3 Vérifications administratives.

Les éléments administratifs seront contrôlés au moment de l'inscription.

Si les éléments ne sont pas conformes, le pilote n'obtiendra pas de numéro de course et ne pourra pas s'inscrire.

Au moment de l'inscription, les concurrents devront présenter personnellement :

- Leur fiche d'inscription validée par le contrôleur technique.
- Leur pièce d'identité valide (carte d'identité ou permis de conduire)
- Brevet de sécurité routière (BSR) ou Certificat d'aptitude au sport moto ou Permis de conduire.
- La fiche d'autorisation parentale et carte d'identité pour les mineurs.

2.4 Vérifications sportives.

A tout moment un alcootest ou un contrôle anti-dopage pourra être effectué sans que le concurrent désigné pour le contrôle ne puisse s'y soustraire. En cas de résultat positif, le pilote sera exclu de la manifestation.

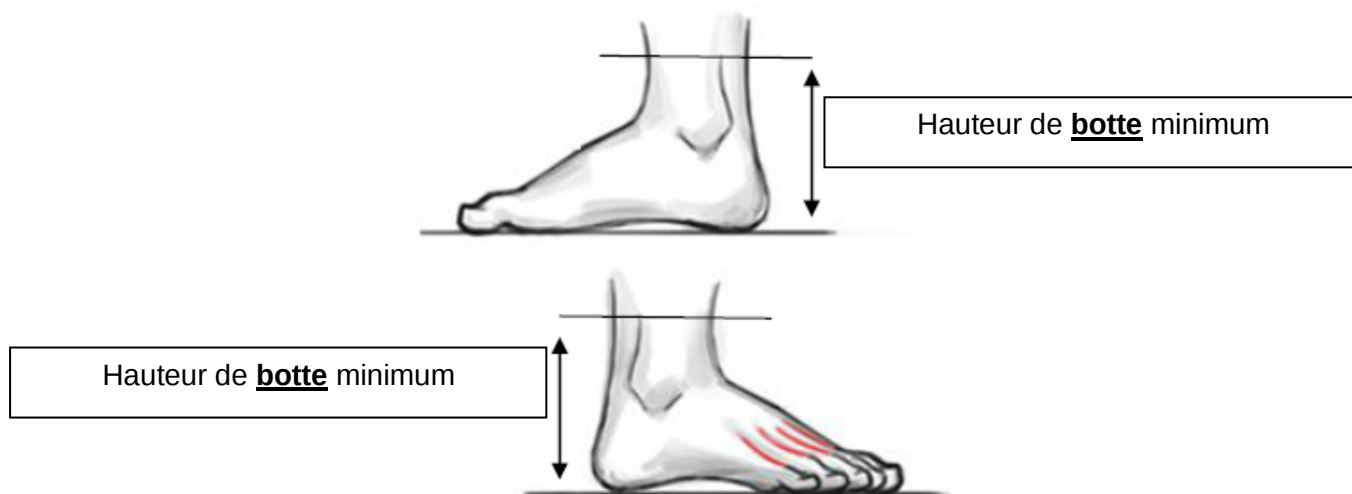
Article 3. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT PILOTE.

3.1 Pour les catégories SPORT - DRAGSCOOT - MECABOITE RACING – OPEN 50.

- Casque intégral homologué Norme 2205 uniquement.
Casque type cross autorisé uniquement avec lunettes.
- Blouson de moto renforcé en cuir ou en tissus, manches longues.
Tout autre vêtement est interdit.
- Protection dorsale (homologuée norme 1621.1 ou 1621.2) supplémentaire positionnée sous le blouson de moto. **Toute protection dorsale déjà intégrée dans le blouson ou dans la combinaison n'est pas suffisante.**



- Pantalon cuir, jean ou cross. **Tout autre pantalon est interdit.**
- Le torse, les bras, le dos et les jambes entièrement couverts.
- **Gants moto en cuir en parfait état.** *Tout autre type de gant est interdit.*
- **Bottes ou bottines moto fermées couvrant la malléole.** *Toute autre chaussure est interdite.*



3.2 Pour les catégories DRAGSTER – EXPERT – PRO

- Casque intégral homologué Norme 2205 uniquement.
Casque type cross autorisé uniquement avec lunettes.
- Combinaison intégrale ou bipartie en cuir.
- Protection dorsale (homologuée norme 1621.1 ou 1621.2) supplémentaire positionnée sous le blouson de moto. **Toute protection dorsale déjà intégrée dans le blouson ou dans la combinaison n'est pas suffisante.** (Voir photo article 3.1 page 3)
- Le torse, les bras, le dos et les jambes entièrement couverts.
- **Gants moto en cuir en parfait état.** *Tout autre type de gant est interdit.*
- **Bottes ou bottines moto fermées couvrant la malléole.** *Toute autre chaussure est interdite.* (Voir photo article 3.1 page 3)

Article 4. CONTROLE TECHNIQUE DE LA MACHINE.

4.1 Coupe contact : Un « coupe circuit » doit être monté de façon à couper le moteur lorsque le conducteur quitte sa machine. Modèle à arrachement obligatoire. Modèle interrupteur interdit.

4.2 Commande des gaz : La poignée des gaz doit revenir d'elle-même lorsque celle-ci est relâchée.

4.3 Guidon : Les extrémités du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide ou recouvertes de caoutchouc.

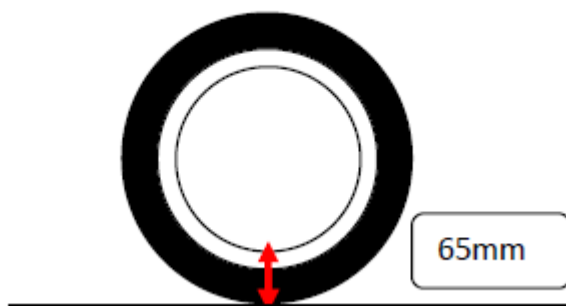
4.4 Leviers : Tous les leviers doivent se terminer par une sphère. Cette sphère peut également être aplatie mais, dans tous les cas, les bords doivent être arrondis.

4.5 Freins : Le véhicule doit disposer de deux freins : avant et arrière fonctionnant séparément. Les systèmes de freinage à disque type VTT hydraulique sont autorisés **s'ils freinent efficacement le véhicule.** Idem pour les freins à tambour.

4.6 Réservoirs : Tous les réservoirs doivent être en bon état, parfaitement étanches et bien fixés.

4.7 Récupérateurs : Il est obligatoire de monter des récupérateurs de trop plein de carburateur en plastique, ou en métal de qualité et fixés solidement. CANETTES et BOUTEILLES INTERDITES.

4.8 Roues : Les engins doivent être équipés de roues conçues pour les scooters, mecaboites, mobs, motos ou voiture (selon catégorie). Hauteur minimale du cerclage de la jante et du pneu : 65mm.



4.9 Fixations : Toutes les pièces de la machine doivent être fixées solidement de manière à ne pas se desserrer.

4.10 Pièces tournantes : Toutes les pièces effectuant une rotation doivent être placées sous un cache de conception solide couvrant entièrement les pièces en rotation.
(Allumage, variateur, embrayage, pignon de boîte)

4.11 Cadres : Les châssis doivent être de conception solide. Les engins dont la réalisation semble douteuse (soudure, solidité, jeux...) seront refusés.
Le masticage des soudures est interdit.

Il est interdit de monter des objets dangereux (pointu ou dépassant exagérément du véhicule).
Toute partie saillante ou coupante devra être protégée d'une façon efficace.

4.12 Selle : La selle du véhicule doit être fixée solidement et ne doit pas pouvoir s'ouvrir seule.

4.13 Pneumatiques : Tous les types de pneus sont autorisés s'ils sont en bon état (témoin d'usure). En cas de pluie, les pneus slick sont interdits.

4.14 Refroidissement : Si refroidissement liquide : eau uniquement ou eau additionnée d'alcool.

4.15 Carburant : Essence à la pompe ou essence de compétition autorisée.

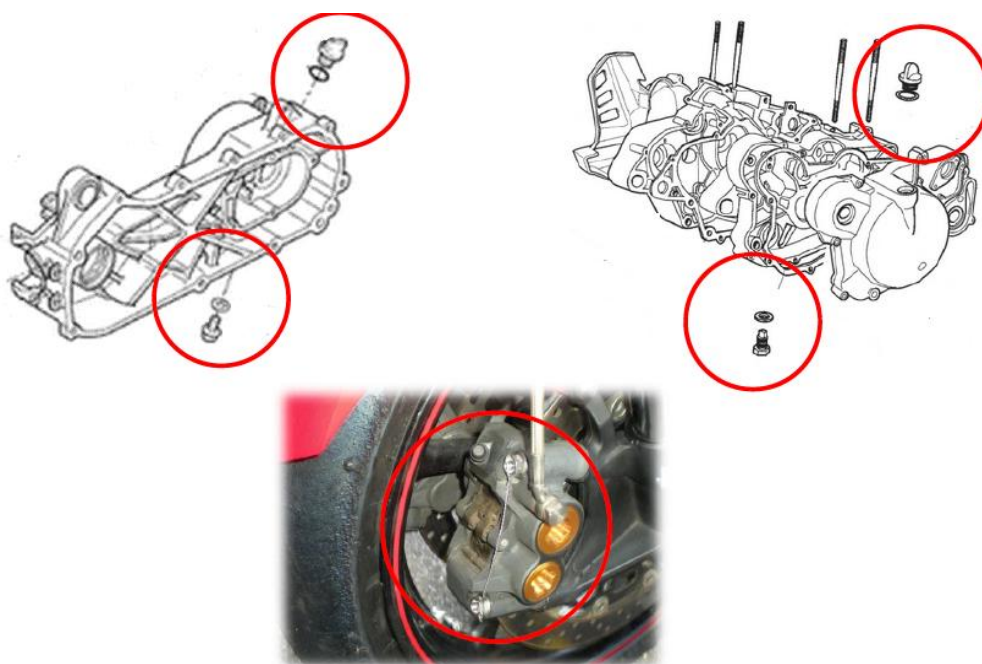
4.16 Echappement : Le pot d'échappement doit être fixé solidement et obligatoirement muni d'un silencieux en bon état (étanche avec laine de roche neuve). Les engins trop bruyants seront refusés. Le pot ne doit pas dépasser exagérément de la machine.

4.17 Silencieux : La longueur minimale du silencieux doit être de 180mm. Le diamètre minium doit être de 60mm. La laine de roche est obligatoire.

4.18 Filtre à air : L'utilisation d'un filtre à air est obligatoire afin de limiter les nuisances sonores. Seuls les **filtres à air du commerce sont autorisés**. *Tout autre système de filtre à air est interdit.*

4.19 Extincteur : Un extincteur 6kg à poudre est obligatoire pour tout pilote. 1 extincteur pour 3 pilotes. L'extincteur doit être révisé et aux normes en vigueur.

4.20 Fil de fer de sécurité : Les bouchons de vidanges, les vis et écrous dont le desserrage provoquerait instantanément une fuite d'huile seront munis d'un fil de fer de sécurité (voir tutoriel). Les fixations des étriers de frein doivent être aussi munies d'un fil de fer de sécurité.



4.21 Poids machine + pilote : Dans le cadre de l'évolution de la discipline Run 50cc et par objectif d'équité entre les pilotes, il sera mis en place dès le début de la **saison 2017**, des contrôles obligatoires concernant le poids des machines et de leur pilote en équipement complet.
Afin que les participants puissent s'y préparer **dès la saison 2016**, nous présentons ci-dessous le tableau des valeurs par catégorie. Pour la saison 2016, il n'y aura pas de contrôle de poids.

Catégorie	Poids <u>minimum</u> pilote en équipement + machine tous pleins faits
Sport 70 scooter	105kg
Sport 70 mecaboite	130kg
Sport Air Cooled	105kg
Dragscoot 70	105kg
Dragscoot 80	105kg
Dragscoot 90	105kg
Expert Dragscoot	105kg
Dragster 70	95kg
Dragster 90	95kg
Expert Dragster	95kg
Mecaboite racing 70	130kg
Mecaboite racing 80	130kg
Mecaboite racing 90	130kg
Expert Mecaboite racing	130kg
Open 50	105kg
Bi-cylindre	105kg
Pro	105kg

Article 4. INSCRIPTIONS.

4.1 Fonctionnement des inscriptions.

Tout pilote peut prétendre à une inscription auprès des organisateurs.

Un coureur peut participer dans plusieurs catégories.

Pour les concurrents mineurs, l'inscription devra inclure obligatoirement une autorisation parentale dûment signée.

Il y a 2 possibilités pour s'inscrire et participer:

- à l'avance sur Internet : sur le site de l'organisateur trois semaines à l'avance et **jusqu'au mercredi 12h00** précédant la manifestation.
L'inscription ne sera agréée que le jour de la manche, après validation du contrôle technique.
- sur place le jour de la course : en remplissant la feuille d'inscription qui sera remise après la validation du contrôle technique. Le tarif d'inscription sur place **sera majoré**.

4.2 Règle des inscriptions.

L'inscription doit se faire aux noms et prénoms du pilote. Les pseudonymes sont interdits.

Un seul pilote n'est autorisé par machine. Le pilote recevra un bracelet spécifique « Pilote ».

Un pilote ne pourra pas s'inscrire sur plusieurs machines dans une même catégorie.

Deux pilotes ne peuvent pas s'inscrire sur une même machine.

Le changement de machine entre pilotes est interdit.

Il est interdit d'inscrire une machine dans une catégorie supérieure à celle pour laquelle elle est prévue.

(Ex : dragscoot 70 inscrit en dragscoot 90)

4.3 Changement de catégorie.

A tout moment un concurrent pourra changer de catégorie. Toutefois tous les temps et points acquis lors des épreuves courues, ne pourront être reportés au classement de la nouvelle catégorie choisie.

Dans tous les cas le pilote, son équipement et sa machine devront être en conformité avec les règles administratives et techniques de la nouvelle catégorie. Le concurrent ne figurera plus dans le classement de la catégorie qu'il a quittée.

4.4 Changement de pilote.

Le changement de pilote n'est pas autorisé durant l'intégralité de la manifestation.

Le pilote inscrit est celui qui conduit la machine sous peine de disqualification.

Article 5. DEROULEMENT DES RUNS.

5.1 Essais.

L'organisateur de l'évènement devra prévoir impérativement au moins une séance d'essais pour chaque catégorie le jour de l'épreuve. La participation aux essais est obligatoire, sous peine de disqualification immédiate.

5.2 Pré-grille.

La pré-grille constitue un espace sécurisé en amont de la ligne de départ où les pilotes d'une catégorie attendent l'autorisation pour effectuer un RUN et une prise de temps. Il y est interdit de faire d'y faire de la mécanique et de fumer.

5.3 Départ.

Les pilotes doivent être présents en pré-grille dès l'appel de leur catégorie (au micro en suivant le programme horaire imposé par le club organisateur).

Les pilotes disposent d'un programme détaillé sur support papier remis lors de l'inscription.

Le départ sera donné selon la technique de "l'arbre de Noël" ou à l'aide d'un feu tricolore, couplé à des cellules photoélectriques.

Ce n'est qu'en cas de défaillance du système que le départ pourra être donné au drapeau.

5.4 « Burn out ».

Le « Burn Out » ne peut être effectué que sur la plaque de bois ou de métal prévue à cet effet.

Lors du « Burn Out », aucune aide ne peut être apportée aux pilotes. En aucun cas les « Burn Out », ne pourront être effectués par une autre personne que le pilote engagé sur la machine.

Tout « Burn Out » effectué en dehors des zones prévues à cet effet est interdit et sanctionné.

5.5 Run.

Le départ sera pris à chaque fois par deux pilotes. Chaque pilote doit rester dans le couloir de la piste déterminée, sinon il ne sera pas possible de chronométrer la course.

Dès que le commissaire de piste donne l'autorisation, deux pilotes se positionnent respectivement sur la ligne droite et gauche de départ.

Ils effectuent leur accélération (qui correspond à une prise de temps) et retournent dans leur stand.

Toutes les catégories seront appelées plusieurs fois durant l'épreuve.

Chaque pilote aura jusqu'à 10 prises de temps pour la durée totale de l'épreuve.

Le départ s'effectue au signal d'un feu de départ tricolore prévu à cet effet. Le calcul du temps de réaction ou du faux départ s'effectue à l'aide de deux cellules pour le départ. Le temps global est connu à la fin de la distance parcourue à l'aide deux cellules.

La séparation de la piste se fera à l'aide d'un adhésif ou d'un câble au sol ou de cônes. Le pilote fautif d'un dépassement de la ligne médiane verra son temps annulé et sa course sera comptabilisée comme un faux départ. L'autre pilote verra lui aussi son temps annulé mais pourra refaire son départ-arrêté.

5.6 Run libre et Run officiel.

Run libre : les temps ne sont pas enregistrés pour le classement.

Run officiel : les temps sont enregistrés pour le classement.

Le programme officiel de la manifestation doit prévoir une tranche horaire pour les runs libres et une autre pour les runs officiels.

5.7 Faux départ.

Les faux-départs ainsi que les pannes qui ont lieu pendant la course d'accélération seront pris en compte.

5.8 Retour des machines.

La piste dispose d'une voie de retour. Chaque pilote a l'obligation de l'emprunter et de respecter la signalisation : « roulez au pas » ou « moteur coupé ». Tout pilote ne respectant pas ces règles sera immédiatement disqualifié.

5.9 Arrêt du Run.

En cas d'absolue nécessité (par ex: accident, obstruction de la piste, conditions atmosphériques ...) présentant un danger pour le bon déroulement de la course, le Directeur de Course relayé par les postes de Commissaire agitera un drapeau rouge indiquant l'interruption du Run.

5.10 Intempéries et influences externes.

Pour le bon déroulement du Run, la piste devra être sèche et propre.

En cas de piste humide, les pneus slick seront interdits.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler sur place ou d'interrompre une course en cas d'intempérie ou autres éléments externes.

Article 6. CLASSEMENT.

6.1 Conditions.

Chaque RUN se termine une fois que les 2 pilotes ont franchi la ligne d'arrivée.

Pour être classé dans la course chaque pilote doit effectuer au moins deux RUN (deux prises de temps) durant l'épreuve avec un maximum de 10 prises de temps.

Le classement est établi en conservant le meilleur temps (parmi la totalité des prises de temps) de chaque pilote pendant l'épreuve.

6.2 Classement sur la journée.

Tout pilote inscrit et respectant l'intégralité des règles administratives et de sécurité peut prétendre à un classement sur la journée.

6.3 Classement Drag Challenge.

Le ScooterPower Drag Challenge est réservé aux Adhérents ScooterPower de la saison 2016. Pour être considéré comme Adhérent ScooterPower de la saison 2016, le pilote devra se procurer la carte d'adhérent 2016 auprès de l'association ScooterPower.

Le classement du Challenge s'effectue par cumul de point entre chaque manche.

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1er	20	6ème	10	11ème	5
2ème	17	7ème	9	12ème	4
3ème	15	8ème	8	13ème	3
4ème	13	9ème	7	14ème	2
5ème	11	10ème	6	15ème	1

Le classement du Challenge sera obtenu sur la totalité des épreuves dont les résultats auront été homologués par la Commission Technique ScooterPower.

Les ex-æquo seront départagés en fonction du classement de la dernière course inscrite au Challenge. En dernier ressort, le nombre de places de 1er, 2ème, 3ème, etc. sera déterminant.

6.4 Remise des prix.

Une remise des prix aura lieu si et seulement si 3 pilotes minimum sont inscrits dans la catégorie. Dans le cas contraire, il n'y aura ni podium, ni récompense.

Les 3 premiers au moins de chaque catégorie seront récompensés (coupe, médaille, trophée, fanion, lot, etc.). Le jeu doit primer sur l'enjeu.

Article 7. RECLAMATIONS ET SANCTIONS.

7.1 Etiquette.

L'étiquette code barre du participant comportera 3 cases vides. En cas de non respect d'un des points des règlements administratifs et/ou techniques, les personnes de l'organisation ou les agents de sécurité seront autorisés à cocher une des cases. Lorsque les 3 cases sont cochées, le participant est disqualifié et il lui est interdit d'utiliser sa machine en tous points du circuit.

7.2 Comportement anti sportif.

Tout manquement aux règlements, tout comportement antisportif (envers les concurrents, les officiels, etc..) tout accrochage volontaire ne pourra être toléré et entraînera inmanquablement une demande de sanction envers le concurrent fautif.

7.3 Sanction immédiate.

Au cours de la rencontre, le club organisateur peut exclure tout concurrent de l'épreuve pour les raisons suivantes :

- Circulation à contre sens sur le parcours, quelle qu'en soit la raison.
- Circulation sur le parcours sans l'équipement complet, (casque sur la tête et attaché, gants...), et ce même en cas de panne.
- « Burn Out » dans un autre endroit que celui prévu à cet effet.
- Aide ou réparation en dehors du parc des paddocks.
- Circulation moteur en marche dans les paddocks.
- Refus de démontage.
- Infraction aux règlements techniques lors du démontage.
- Non respect des organisateurs et bénévoles.

Tout pilote ou équipe de pilotes est responsable de ses accompagnateurs, avant, pendant et après l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité.

7.4 Réclamation technique.

La réclamation technique porte sur la conformité de la machine.

La pièce mécanique ou l'élément non mécanique de la machine concernée devra être précisé dans la réclamation écrite. La réclamation devra être accompagnée d'un chèque d'un montant égal à 50€ pour frais de démontage. (caution)

Le formulaire de réclamation pré-rempli devra être déposé dans l'urne au stand de l'inscription.

Lorsqu'il conviendra de démonter le moteur d'une machine ou toute autre pièce mise en cause, le démontage sera effectué par le pilote ou son accompagnateur en présence du commissaire technique.

Si la réclamation est justifiée, le chèque sera rendu au réclamant et le pilote de la machine non conforme sera disqualifié.

En cas contraire, le chèque sera remis au pilote ayant eu à subir le démontage.

Aucun argument de secret de réalisation ne peut prévaloir sur la demande de vérification ou démontage.

En cas de doute du contrôleur, il appartient au pilote ou mécanicien de faire la preuve de la conformité.

7.5 Pilotes différent de celui enregistré lors de l'inscription.

L'inscription doit se faire aux noms et prénoms du pilote. Un seul pilote n'est autorisé par machine. Le pilote recevra un bracelet spécifique « Pilote ». Le changement de pilote n'est pas autorisé lors d'une course. Le pilote inscrit est celui qui conduit la machine.

Le non respect de cette règle est considéré comme tricherie passible de disqualification pour la machine et le pilote initial en question.

Article 8. REGLEMENT SPECIFIQUE AUX CATEGORIES SPORT.

Règles spécifiques à la catégorie SPORT. Tout ce qui n'est pas précisé est interdit.

SPORT

Sport 70 Scooter
Sport 70 Mécaboite
Sport Air Cooled (Scooter + Mecaboite + Mob, de 70cc à 100cc)

8.1 Définition.

Entrent dans cette catégorie les scooters, mécaboites et mob conservant l'aspect d'origine.

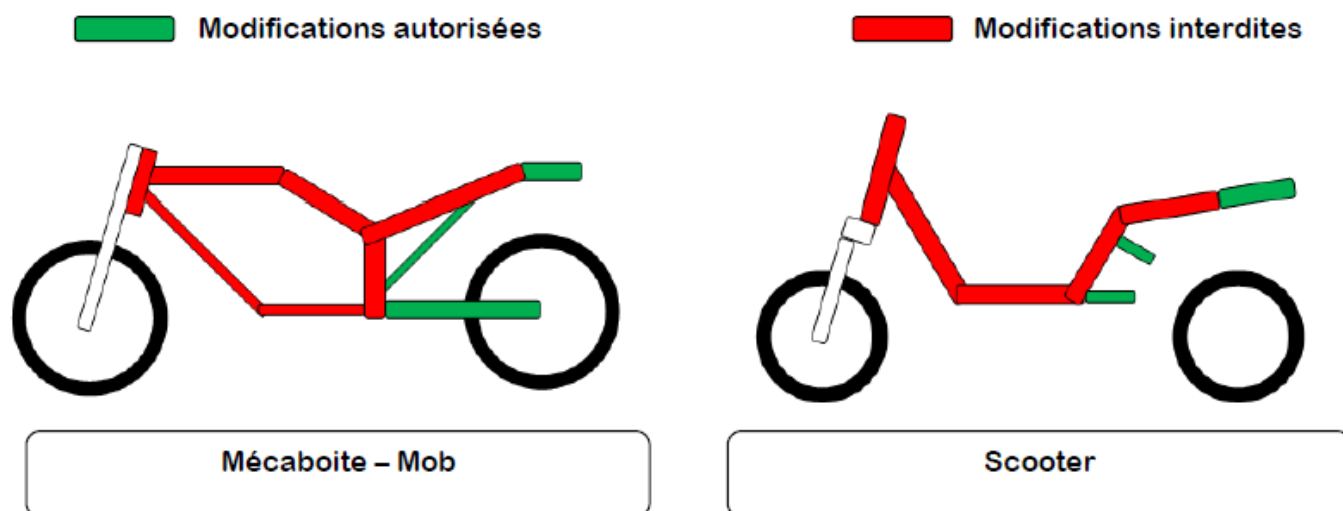
8.2 Cadres.

Seuls les cadres d'origine sont autorisés. Les cadres sur mesure sont interdits.

La suppression d'éléments non essentiels est autorisée.

Hauteur minimale de guidon autorisée : 700mm du sol à la poignée de gaz. (Tolérance 2cm)

Les marchepieds en aluminium ou acier sont interdits.



4.3 Suspensions.

Les suspensions avant et arrière doivent fonctionner correctement en compression/détente.
Un montage rigide est interdit.

4.4 Carrosserie.

La machine doit disposer obligatoirement de tous les carénages d'origine ou adaptables du commerce.
Les carénages utilisés doivent correspondre obligatoirement au modèle du cadre utilisé.
Carénages de fabrication artisanale interdits.

4.5 Selle.

La selle doit provenir du modèle de scooter utilisé. Le revêtement et la mousse peuvent être retirés.

4.6 Moteur.

Les carters moteurs doivent provenir d'un scooter à embrayage automatique double variateur 2temps ou 4temps de base 50cc, d'une moto à boîte de vitesse 2temps ou 4temps de base 50cc (carter moteur de moto cross ou autre interdit) ou d'une mob à simple variateur 2temps ou 4temps de base 50cc.
Le cylindre doit être un modèle adaptable prévu pour un montage sur un 50cc.

4.7 Roues.

Scooter.

Les roues de 8pouces à 14pouces provenant d'un scooter, ou adaptable sur un scooter sont autorisées.
Aucune modification n'est autorisée sur les roues.

Mecaboite et Mob.

Les roues de 15 pouces minimum provenant d'un engin 2 roues motorisé sont autorisées.
Aucune modification n'est autorisée sur les roues.

Article 9. REGLEMENT SPECIFIQUE AUX CATEGORIES DRAGSCOOT.

Règles spécifiques à la catégorie DRAGSCOOT. Tout ce qui n'est pas précisé est interdit.

DRAGSCOOT

Dragscoot 70 (jusqu'à 70cc)
Dragscoot 80 (71cc à 80cc)
Dragscoot 90 (81cc à 90cc)
Expert Dragscoot (jusqu'à 100cc)

9.1 Définition.

Entrent dans cette catégorie les scooters conservant l'aspect général d'un scooter.

9.2 Cadres.

Sont autorisés les cadres d'origine, d'origine modifiés, ou sur mesure.

Acier et aluminium autorisés.

La suppression d'éléments non essentiels est autorisée.

La direction et l'empattement peuvent être modifiés, à condition que cela soit fait de manière sûre et professionnelle.

Hauteur minimale de guidon autorisée : 700mm du sol à la poignée de gaz. (Tolérance 2cm)

Empattement libre.

Cale-pieds autorisés. (Plancher obligatoire en plastique)

Les marchepieds en aluminium ou acier sont interdits.

Wheelie-bar autorisées.

9.3 Suspensions.

Les suspensions avant et arrière sont libres. Un montage rigide est autorisé s'il est effectué de manière sûre et professionnelle.

9.4 Carrosserie.

Trois carénages minimum obligatoires : face avant, planché, carénage arrière.

=> Pour les scooters possédant un carénage arrière en plusieurs parties, il est obligatoire d'avoir au minimum les 2 ailes arrière. [2 ailes arrière=1 carénage arrière]

Le carénage arrière doit couvrir l'intégralité de la partie arrière du cadre. (Exception : Peugeot Ludix.)

Les carénages utilisés doivent provenir d'un scooter ou doivent être prévus pour un montage sur un scooter. Les carénages adaptables et de fabrication artisanale sont autorisés.

Les marchepieds en aluminium ou acier sont interdits.

9.5 Moteur.

Les carters moteurs doivent provenir d'un scooter à embrayage automatique double variateur 2temps ou 4temps de base 50cc. Les carters moteur Malossi, Polini, 2fast, Stage6, Bidalot, TCR sont autorisés en catégorie EXPERT seulement.

La cylindrée maximale est de 105cc. La préparation moteur est entièrement libre.

Le cylindre doit être un modèle adaptable prévu pour un montage sur un 50cc.

9.6 Roues.

Les roues de 8pouces à 14pouces provenant d'un engin motorisé sont autorisées.
Des modifications sont autorisées si elles sont effectuées de manière sûre et professionnelle.
Pour toute modification jugée douteuse la machine ne sera pas autorisée à rouler.

Article 10. REGLEMENT SPECIFIQUE A LA CATEGORIE DRAGSTER.

Règles spécifiques à la catégorie DRAGSTER. Tout ce qui n'est pas précisé est interdit.

DRAGSTER

Dragster 70 (jusqu' à 70cc)
Dragster 90 (71cc à 90cc)
Expert Dragster (jusqu'à 100cc)

10.1 Définition.

Entrent dans cette catégorie les engins utilisant un châssis de conception artisanale ou professionnelle ne correspondant au profil d'aucun engin du marché. Toutefois, la structure et solidité du châssis sera évaluée au contrôle technique. Si l'engin est jugé douteux, il ne participera pas.

10.2 Cadre.

La conception est libre, cependant l'empattement maximal (mesure prise d'axe en axe des roues avant et arrière) ne doit pas dépasser 250cm.
Les Wheelie-bar sont autorisées.

10.3 Suspensions.

Les suspensions avant et arrière sont libres. Un montage rigide est autorisé s'il est effectué de manière sûre et professionnelle.

10.4 Moteur.

Les carters moteurs doivent provenir d'un scooter à embrayage automatique double variateur 2temps ou 4temps ou d'une méca-boîte 2temps ou 4temps de base 50cc à boîte de vitesse.
Les carters moteur Malossi, Polini, 2fast, Stage6, Bidalot, TCR sont autorisés.
La cylindrée maximale est de 105cc. La préparation moteur est entièrement libre.
Le cylindre doit être un modèle adaptable prévu pour un montage sur un 50cc.

10.5 Roues.

Taille des roues de 8pouces minimum (pas de limite maximale) provenant d'un engin motorisé.
Des modifications sont autorisées si elles sont effectuées de manière sûre et professionnelle.
Pour toute modification jugée douteuse la machine ne sera pas autorisée à rouler.

Article 11. REGLEMENT SPECIFIQUE A LA CATEGORIE MECABOITE RACING.

Règles spécifiques à la catégorie MECABOITE RACING. Tout ce qui n'est pas précisé est interdit.

MECABOITE RACING

Mecaboite racing 70 (51cc à 70cc)
Mecaboite racing 80 (71cc à 80cc)
Mecaboite racing 90 (81cc à 90cc)
Expert Mecaboite racing (jusqu' à 100cc)

11.1 Définition.

Entrent dans cette catégorie les Mecaboites ayant l'aspect d'une moto 50cc à boîte de vitesse.

11.2 Cadre.

Sont autorisés les cadres d'origine, d'origine modifiés, ou sur mesure.

Acier et aluminium autorisé.

La suppression d'éléments non essentiels est autorisée.

La direction et l'empattement peuvent être modifiés, à condition que cela soit fait de manière sûre et professionnelle.

Hauteur minimale de guidon autorisée : 700mm du sol à la poignée de gaz. (Tolérance 2cm)

Empattement libre.

Les Wheelie-bar sont interdites.

11.3 Suspensions.

Les suspensions avant et arrière sont libres. Un montage rigide est autorisé s'il est effectué de manière sûre et professionnelle.

11.4 Carrosserie.

Trois carénages minimum obligatoires : libres choix.

Les carénages doivent provenir d'une mecaboite, d'une moto ou d'un Pit Bike. Les carénages adaptables et de fabrication artisanale sont autorisés.

11.5 Moteur.

Les carters moteurs doivent provenir d'une moto à boîte de vitesse 2temps ou 4temps de base 50cc (carter moteur de moto cross ou autre interdit).

La cylindrée maximale est de 105cc. La préparation moteur est entièrement libre.

Le cylindre doit être un modèle adaptable prévu pour un montage sur un 50cc.

11.6 Roues.

Les roues de 15 pouces minimum provenant d'un engin 2 roues motorisé sont autorisées.

Aucune modification n'est autorisée sur les roues.

Article 12. REGLEMENT SPECIFIQUE A LA CATEGORIE OPEN 50

Règles spécifiques à la catégorie OPEN 50. Tout ce qui n'est pas précisé est interdit.

OPEN 50

Open 50 (Scooter + Mecaboite + Mob jusqu'à 50cc)

12.1 Définition.

Entrent dans cette catégorie les engins conservant leur aspect général d'origine.

12.2 Cadres.

Sont autorisés les cadres d'origine, d'origine modifiés, ou sur mesure.

Acier et aluminium autorisés.

La suppression d'éléments non essentiels est autorisée.

La direction et l'empattement peuvent être modifiés, à condition que cela soit fait de manière sûre et professionnelle.

Hauteur minimale de guidon autorisée : 700mm du sol à la poignée de gaz. (Tolérance 2cm)

Empattement libre.

Cale-pieds autorisés. (Plancher obligatoire en plastique pour les scooters)

Les marchepieds en aluminium ou acier sont interdits. (Pour les scooters)

Wheelie-bar autorisées.

12.3 Suspensions.

Les suspensions avant et arrière sont libres. Un montage rigide est autorisé s'il est effectué de manière sûre et professionnelle.

12.4 Carrosserie.

Pour les scooters :

Trois carénages minimum obligatoires : face avant, planché, carénage arrière.

=> Pour les scooters possédant un carénage arrière en plusieurs parties, il est obligatoire d'avoir au minimum les 2 ailes arrière. [2 ailes arrière=1 carénage arrière]

Le carénage arrière doit couvrir l'intégralité de la partie arrière du cadre. (Exception : Peugeot Ludix.)

Les carénages utilisés doivent provenir d'un scooter ou doivent être prévus pour un montage sur un scooter. Les carénages adaptables et de fabrication artisanale sont autorisés.

Les marchepieds en aluminium ou acier sont interdits.

Pour les mobs et mécaboites :

Trois carénages minimum obligatoires : libres choix.

Les carénages doivent provenir d'une mécaboite, d'une mob, d'une moto ou d'un Pit Bike. Les carénages adaptables et de fabrication artisanale sont autorisés.

12.5 Moteur à variateur.

Les carters moteurs doivent provenir d'une base 50cc homologuée sur route (tout autre carter moteur interdit).

Carters moteur Malossi, Polini, 2fast, Stage6, Bidalot, TCR autorisés.

Pour les moteurs à mono variateur, les carters moteurs artisanaux sont autorisés.

Le mixage entre carter 50cc et carter d'un autre engin (80cc et plus) est interdit.

La préparation moteur est entièrement libre.

Le cylindre doit être un modèle adaptable prévu pour un montage sur un 50cc.

12.6 Moteur à boîte de vitesse.

Les carters moteurs doivent provenir d'une moto à boîte de vitesse de base 50cc homologuée sur route (carter moteur de moto cross ou autre interdit).

Le mixage entre carter 50cc et carter d'un autre engin (80cc et plus) est interdit.

Le moteur doit être composé d'un seul et unique cylindre.

La préparation moteur est entièrement libre.

Le cylindre doit être un modèle adaptable prévu pour un montage sur un 50cc.

12.7 Roues.

Les roues de 8pouces à 21pouces provenant d'un engin motorisé sont autorisées.

Des modifications sont autorisées si elles sont effectuées de manière sûre et professionnelle.

Pour toute modification jugée douteuse la machine ne sera pas autorisée à rouler.

Article 13. REGLEMENT SPECIFIQUE A LA CATEGORIE PRO.

PRO

Pro (jusqu'à 300cc)

13.1 Définition.

Cette catégorie a pour but la promotion d'une activité, d'une entreprise, ou l'utilisation d'une motorisation supérieure aux standards européens.

Cette catégorie est destinée à trois types de concurrents:

- Les possesseurs de machine n'entrant dans aucune catégorie, mais respectant les règles indiquées aux articles 3 et 4.
- Les possesseurs de machines aux cylindrées hors normes.
Tous les pilotes possédant une machine dont la cylindrée est supérieure à 100cc (sur carters moteur de base 50cc) ont **l'obligation** de s'inscrire en catégorie PRO.
- les professionnels du métier du deux-roues.
Toutes les entreprises (marques de pièces détachées, VPCistes, revendeurs spécialisés.) ayant un intérêt commercial à la pratique du RUN 50cc et à leur présence sur les événements RUN 50cc, ont **obligation** de s'inscrire en catégorie PRO.

13.2 Classement.

Pour prétendre à un podium, chaque catégorie doit être composée d'au minimum 3 pilotes ayant réalisé au minimum deux runs officiels.

Dans le cas où une catégorie serait composée de moins de 3 pilotes ayant réalisé au minimum deux runs officiels, un classement PRO sera effectué sans remise des prix.

13.3 Cadre.

Sont autorisés les cadres d'origine, d'origine modifiés, ou sur mesure.

Acier et aluminium autorisés.

La suppression d'éléments non essentiels est autorisée.

La direction et l'empattement peuvent être modifiés, à condition que cela soit fait de manière sûre et professionnelle.

Empattement libre.

Cale-pieds autorisés. (Plancher obligatoire en plastique pour les Dragscoot)

Les marche-pieds en aluminium ou acier sont interdits.

Wheelie-bar autorisées

13.4 Suspension.

Les suspensions avant et arrière sont libres. Un montage rigide est autorisé s'il est effectué de manière sûre et professionnelle.

13.5 Carrosserie Dragscoot.

Trois carénages minimum obligatoires : face avant, planché, carénage arrière.

=> Pour les scooters possédant un carénage arrière en plusieurs parties, il est obligatoire d'avoir au minimum les 2 ailes arrière. [2 ailes arrière=1 carénage arrière]

Le carénage arrière doit couvrir l'intégralité de la partie arrière du cadre. (Exception : Peugeot Ludix.)

Les carénages utilisés doivent provenir d'un scooter ou doivent être prévus pour un montage sur un scooter. Les carénages adaptables et de fabrication artisanale sont autorisés.

Les marchepieds en aluminium ou acier sont interdits.

13.6 Carrosserie Mécaboite Racing.

Trois carénages minimum obligatoires : libres choix.

Les carénages doivent provenir d'une mécaboite, d'une moto ou d'un Pit Bike. Les carénages adaptables et de fabrication artisanale sont autorisés.

13.7 Moteur à variateur.

Les carters moteurs doivent provenir d'une base 50cc homologuée sur route (tout autre carter moteur interdit).

Carters moteur Malossi, Polini, 2fast, Stage6, Bidalot, TCR autorisés.

Pour les moteurs à mono variateur, les carters moteurs artisanaux sont autorisés.

Le mixage entre carter 50cc et carter d'un autre engin (80cc et plus) est interdit.

Le moteur doit être composé d'un seul et unique cylindre.

La préparation moteur est entièrement libre.

Suralimentation autorisée et libre.

Le cylindre doit être un modèle adaptable prévu pour un montage sur un 50cc.

13.8 Moteur à boîte de vitesse.

Les carters moteurs doivent provenir d'une moto à boîte de vitesse de base 50cc homologuée sur route (carter moteur de moto cross ou autre interdit).

Le mixage entre carter 50cc et carter d'un autre engin (80cc et plus) est interdit.

Le moteur doit être composé d'un seul et unique cylindre.

La préparation moteur est entièrement libre.

Suralimentation autorisée et libre.

Le cylindre doit être un modèle adaptable prévu pour un montage sur un 50cc.

13.9 Roues.

Taille des roues de 8pouces minimum (pas de limite maximale) provenant d'un engin motorisé.

Des modifications sont autorisées si elles sont effectuées de manière sûre et professionnelle.

Pour toute modification jugée douteuse la machine ne sera pas autorisée à rouler.

Article 14. REGLEMENT SPECIFIQUE A LA CATEGORIE BI-CYLINDRE.

BI-CYLINDRE

Bi-cylindre (cylindrée libre)

14.1 Définition.

Entrent dans cette catégorie les engins équipés d'un moteur comprenant deux cylindres.

14.2 Classement.

Pour prétendre à un podium, chaque catégorie doit être composée d'au minimum 3 pilotes ayant réalisé au minimum deux runs officiels.

Dans le cas où une catégorie serait composée de moins de 3 pilotes ayant réalisé au minimum deux runs officiels, un classement sera effectué sans remise des prix.

14.3 Cadre.

Sont autorisés les cadres d'origine, d'origine modifiés, ou sur mesure.

Acier et aluminium autorisés.

La suppression d'éléments non essentiels est autorisée.

La direction et l'empattement peuvent être modifiés, à condition que cela soit fait de manière sûre et professionnelle.

Empattement libre.

Cale-pieds autorisés. (Plancher obligatoire en plastique pour les Dragscoot)

Les marche-pieds en aluminium ou acier sont interdits.

Wheelie-bar autorisées

14.4 Suspension.

Les suspensions avant et arrière sont libres. Un montage rigide est autorisé s'il est effectué de manière sûre et professionnelle.

14.5 Carrosserie Dragscoot.

Trois carénages minimum obligatoires : face avant, planché, carénage arrière.

=> Pour les scooters possédant un carénage arrière en plusieurs parties, il est obligatoire d'avoir au minimum les 2 ailes arrière. [2 ailes arrière=1 carénage arrière]

Le carénage arrière doit couvrir l'intégralité de la partie arrière du cadre. (Exception : Peugeot Ludix.)

Les carénages utilisés doivent provenir d'un scooter ou doivent être prévus pour un montage sur un scooter. Les carénages adaptables et de fabrication artisanale sont autorisés.

Les marchepieds en aluminium ou acier sont interdits.

14.6 Carrosserie Mécaaboite Racing.

Trois carénages minimum obligatoires : libres choix.

Les carénages doivent provenir d'une mécaaboite, d'une moto ou d'un Pit Bike. Les carénages adaptables et de fabrication artisanale sont autorisés.

14.7 Moteur à variateur.

Les carters moteurs doivent provenir d'une base 50cc homologuée sur route (tout autre carter moteur interdit).

Carters moteur Malossi, Polini, 2fast, Stage6, Bidalot, TCR autorisés.

Pour les moteurs à mono variateur, les carters moteurs artisanaux sont autorisés.

Le mixage entre carter 50cc et carter d'un autre engin (80cc et plus) est interdit.

Le moteur doit être composé d'un seul et unique cylindre. (sauf catégorie bicylindre !)

La préparation moteur est entièrement libre.

Suralimenté autorisé et libre.

Le cylindre doit être un modèle adaptable prévu pour un montage sur un 50cc.

14.8 Moteur à boîte de vitesse.

Les carters moteurs doivent provenir d'une moto à boîte de vitesse de base 50cc homologuée sur route (carter moteur de moto cross ou autre interdit).

Le mixage entre carter 50cc et carter d'un autre engin (80cc et plus) est interdit.

Le moteur doit être composé d'un seul et unique cylindre. (sauf catégorie bicylindre !)

La préparation moteur est entièrement libre.

Suralimentation autorisée et libre.

Le cylindre doit être un modèle adaptable prévu pour un montage sur un 50cc.

14.9 Roues.

Taille des roues de 8pouces minimum (pas de limite maximale) provenant d'un engin motorisé.

Des modifications sont autorisées si elles sont effectuées de manière sûre et professionnelle.

Pour toute modification jugée douteuse la machine ne sera pas autorisée à rouler.